

Index

MANDEMENT DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

ANNONÇANT LA FIN DU JUBILÉ ET ÉTABLISSANT LA

COMMUNION RÉPARATRICE

Pour en perpétuer le souvenir et en conserver les grâces.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC.

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et
à tous les Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en
Notre-Seigneur.*

I §. *Heureux Fruits du Jubilé.*

Nous touchons, N. T. C. F., à la fin du Jubilé ; et lorsque ce Mandement vous parviendra, l'année de jubilation, de miséricorde et de bénédiction sera terminée. Que de prodiges de grâces y ont été opérés, et que de fruits de salut y ont été produits par l'infinie bonté de notre Dieu !

Les justes ont augmenté leurs œuvres de justice, et les saints sont devenus plus saints. Les affligés ont été consolés dans leurs peines, et les faibles ont été fortifiés dans leurs défaillances. Les tièdes ont été ranimés dans la pratique de leurs devoirs religieux, et les pusillanimes ont été encouragés à marcher d'un pas plus ferme dans les sentiers de la justice et de la piété.